



Bulletin SMF n° 10/février 2013

- Sommaire :**
1. Déflation, salaires 2013
 2. Caisse de pensions prévoyance.ne
 3. Négociations
 4. Inscriptions à la SMF : <http://www.smf-ne.ch>

Cher(e)s membres,

En juillet dernier, le Conseil d'Etat (CE) nous informe qu'au vu de l'indexation négative de 1% entre mai 2011 et mai 2012, nos salaires seront abaissés de 1% au 1^{er} janvier 2013.

Au vu de tous les sacrifices salariaux déjà consentis durant ces 10 dernières années et des dépenses pharaoniques projetées par le canton, nous méritons un minimum de considération tout de même !

Nous nous sommes donc farouchement opposés à cette baisse immédiate des salaires, et avons proposé de la compenser avec les indexations futures, jusqu'à concurrence de 1%.

Malgré une rencontre en septembre 2012 avec trois de nos conseillers d'Etat, ces derniers sont restés sur leur position face de notre légitime proposition !

Comme vous avez pu le lire dans la presse, c'est finalement la Commission financière et de gestion (CFG) du Grand Conseil qui a formulé une autre proposition *que nous allons tenter de vous expliquer en se basant sur un salaire mensuel brut de Fr. 1000.-*.

1. Déflation, salaires 2013

Le montage financier :

En 2013, nous aurions dû toucher la dernière tranche du rattrapage salarial soit un 0.56%.

Pour notre salaire mensuel brut de Fr. 1'000.- et son rattrapage salarial, c'est Fr. 1'005.60 que nous aurions dû avoir au 1^{er} janvier 2013. En lieu et place, notre CE proposait Fr. 995.55 par cette baisse de 1% du salaire.

La CFG de son côté a souhaité en 2013 un même salaire qu'en 2012. On atteint ce résultat par un 0.44% qui nous est généreusement accordé..! Ainsi dans notre exemple, au 1^{er} janvier 2013, le salaire mensuel brut sera donc de Fr. 1'000.-

En 2012, notre rémunération était composée du salaire de base 2001 auquel s'ajoutait l'indexation cumulée de toutes les années. Bonne nouvelle, en 2013 le salaire de base plus les renchérissements cumulés sont abandonnés en faveur d'une nouvelle base de calcul au 1^{er} janvier 2013, incluant ce fameux 0.44%.

Quel est au final le résultat de tout ce marchandage ?

Le 0.44% est un gain acquis pour le futur, puisqu'il entre dans le calcul de base des salaires.

Nous avons perdu en 2013, mais serons gagnants pour toujours de 0.44% dès que l'inflation aura atteint 1%.

2. Caisse de pensions

Le Conseil d'Etat s'est résolu à finalement signer le protocole d'accord, sans en changer une virgule.

Il appartient maintenant au Grand Conseil de l'accepter, vote qui demande une majorité qualifiée.

Bien entendu nous vous tiendrons au courant dans le détail du contenu de cet accord, pour le moment il y a encore de farouches opposants à cette signature.

Dans les grandes lignes il prévoit :

- Un plan de recapitalisation de prévoyance ne ayant comme but d'atteindre un taux de couverture de 80% de la caisse, en partant du 1^{er} janvier 2014 pour durer 40 années. Il nous manque actuellement plus de 2 milliards de francs. Souhaitons que le ménage dans le domaine bancaire effectué par le monde politique, soit de nature à rétablir un climat de confiance et que les actions/obligations se porteront bien mieux dans le futur,
- Le passage de l'âge à la retraite dès 64 ans pour tous,
- Des mesures transitoires de 5, 10 et 15 ans, permettront de prendre sa retraite à 63 ans sans trop de pénalité,
- Conservation de la primauté des prestations,
- La non indexation des rentes durant 5 ans, à moins d'une forte inflation,
- Augmentation des cotisations répartie en 60/40 %.

3. Négociations avec le Conseil d'Etat

Notre nouvel interlocuteur sera sans doute M. le Conseiller d'Etat Laurent Kurth.

4. Inscriptions à la SMF, voici le lien : <http://www.smf-ne.ch>

SMF – votre comité
Février 2013